

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2015

---

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° SPE1684

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Castaner, rapporteur thématique M. Robillard, rapporteur thématique M. Savary, rapporteur thématique M. Tourret, rapporteur thématique M. Travert, rapporteur thématique Mme Untermaier, rapporteure thématique et Mme Valter, rapporteure thématique

-----

## ARTICLE 64

A la seconde phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots: "services statistiques des".

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel: les services statistiques des ministères ne sont pas de niveau législatif.